

N°: 5

Date réception Préfecture

Conseil du 25/09/2015  DIRECTION ENVIRONNEMENT SERVICE DECHETS PROPRETE	Identifiant : 2015-0390	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : Programme d'Accompagnement Territorial des Entreprises - Convention visant à organiser une rencontre d'entreprises inter-territoire - P.J. : projet_convention_InterPACTE	
	Etudiée par : Le bureau du 03/09/2015 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 11/09/2015 La commission Générale et des Finances du 18/09/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : produire et consommer autrement de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : passer de la gestion à la prévention des déchets.

Dans le cadre de son Programme de Prévention et de Réduction des Déchets, la collectivité a mis en place, depuis 2012, une action spécifiquement dédiée à la prévention des déchets au niveau des entreprises : le PACTE (Programme d'Accompagnement Territorial des Entreprises), mené en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vienne. Depuis sa première édition, le programme a permis de cibler 27 entreprises (8 entreprises en 2012, 9 entreprises en 2013 et 10 en 2014).

Depuis 2014, le programme PACTE a été reproduit sur deux territoires voisins à Grand Poitiers (la Communauté de Communes du Pays Châtelleraudais et le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural sur le Montmorillonnais) et totalise donc une soixantaine d'entreprises sensibilisées.

Aujourd'hui, les trois territoires partagent le même objectif de sensibiliser un plus grand nombre d'entreprises et de favoriser les échanges d'expériences ainsi que le développement de synergies à petite et grande échelle. A cet effet, il est ainsi envisagé d'organiser un évènement dédié intitulé « Afterwork - rencontres d'entreprises PACTE

Prévention déchets » qui aurait lieu le 17 novembre 2015.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vienne, pilote du programme PACTE sur les 3 territoires, se chargerait du pilotage et de la coordination de l'évènement. Les trois collectivités interviendraient en appui à l'organisation de l'évènement et à son co-financement pour un montant de 2000 € par structure.

Aussi, dans le cas où ce projet serait retenu par VALDELIA, il vous est proposé :

- 1) De donner un accord de principe à ce projet,
- 2) D'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention au titre de ce projet,
- 3) D'imputer la dépense de 2000 € y afférente sur les crédits figurant à l'imputation 812/6574 du budget annexe CTVD.

AFTERWORK

“RENCONTRES D'ENTREPRISES - PACTE Prévention des Déchets ”

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vienne

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER)

AFTERWORK “RENCONTRES D’ENTREPRISES - PACTE Prévention des Déchets”

Entre la Chambre de Commerce et de l’Industrie de la Vienne, pilote du projet, représentée par son Président Monsieur Philippe CHARTIER, ci-après dénommée « CCI 86 », dont le siège social est basé à Chasseneuil-du-Poitou,

Et

La Communauté d’Agglomération Grand Poitiers, partenaire du projet, représentée par son président Monsieur Alain CLAEYS, ci-après dénommée « Grand Poitiers », dont le siège social est basé à Poitiers,

Et

La Communauté d’Agglomération du Pays Châtelleraudais, partenaire du projet, représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre ABELIN, ci-après dénommée « CAPC », dont le siège social est basé à Châtellerault,

Et

Le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l’Equipement Rural, partenaire du projet, représenté par son Président Monsieur Yves BOULOUX, ci-après dénommé « SIMER », dont le siège social est basé à Sillars,

Conjointement désignés par les PARTIES,

A été définie une convention visant à fixer les contributions dans le cadre de l’organisation d’un évènement « Afterwork » dédié à une rencontre interterritoriale d’entreprises dans le cadre du programme PACTE Prévention et Réduction des Déchets.

PREAMBULE : Présentation du programme « PACTE Prévention des Déchets »

La Chambre de Commerce et de l’Industrie de la Vienne (CCI 86) propose à ses ressortissants un programme d’actions dans le domaine Environnemental et du Développement Durable structuré autour de 3 axes : un axe de sensibilisation et d’informations, un axe d’accompagnement dans la démarche autour de produits déclencheurs d’actions (pré-diagnostic gratuits déchets, énergie et développement durable), un axe de mutualisation et de mise en commun (animation de la bourse des déchets, retours d’expérience...). Il privilégie des actions concrètes ayant un impact direct et visible pour l’entreprise et ses modes de production.

Les trois collectivités (Grand Poitiers, CAPC et SIMER), pour leur part, au titre des Lois Grenelle, ont respectivement initié un programme local de prévention des déchets en partenariat avec l’ADEME, avec un objectif de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées en 5 ans. Pour chacune des trois collectivités, les déchets d’activités économiques fait partie des gisements prioritaires pour lesquels des actions de réduction ont été mises en place.

Une collaboration a été mise en place entre la Chambre de Commerce et de l’Industrie de la Vienne, et chacune de ces 3 collectivités, pour l’initiation du programme PACTE Prévention des déchets ; un programme d’accompagnement collectif des entreprises sur chaque territoire dans la réalisation de diagnostics déchets et dans la définition ainsi que dans la mise en œuvre de plans d’actions de réduction et de gestion optimisée de leurs déchets.

Ce programme PACTE Prévention des Déchets touche actuellement une soixantaine d’entreprises réparties de la manière suivante : 27 entreprises sur Grand Poitiers sur 3 éditions de 2012 à 2015, 20 entreprises sur la CAPC sur 2 éditions à partir de 2014 et 10 entreprises sur le SIMER à partir de 2015.

PRESENTATION DU PROJET

Article 1 - Objet de l’évènement AFTERWORK “RENCONTRES D’ENTREPRISES - PACTE Prévention des Déchets”

L’évènement « Afterwork - rencontres d’entreprises dans le cadre de ce programme PACTE Prévention des déchets » sera l’occasion de réunir toutes les entreprises ayant participé au PACTE sur les 3 territoires (Grand Poitiers, CAPC et SIMER) afin d’une part, de valoriser les démarches initiées en termes de prévention des déchets et d’autre part, de favoriser les échanges d’expériences interentreprises, inter-secteurs d’activités et interterritoriales.

Article 2 - Objectifs de l'évènement AFTERWORK "RENCONTRES D'ENTREPRISES - PACTE Prévention des Déchets "

Cet évènement poursuit quatre objectifs :

- Valoriser les démarches initiées par les entreprises en matière de prévention des déchets
- Favoriser les échanges d'expériences entre les entreprises d'un même secteur d'activités, inter-secteurs d'activités à l'échelle des trois territoires d'application du PACTE Prévention des déchets
- Faire émerger des synergies interentreprises dans une optique d'économie circulaire à une échelle interterritoriale
- Sensibiliser de nouvelles entreprises pour intégrer les éditions du PACTE Prévention des déchets au niveau de chacun des 3 territoires

ENGAGEMENT DES PARTIES

Article 4 - Engagement du pilote du projet

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vienne (CCI 86), en qualité de pilote du projet, s'engage à assurer la coordination générale de l'évènement et, en particulier, les actions suivantes :

- Préparation et diffusion de l'invitation auprès des 57 entreprises du PACTE Prévention des déchets
- Relance téléphonique des entreprises
- Gestion des prestations associées à l'organisation de l'évènement : gestion du contrat de location de salle et de sonorisation, recrutement des chargés d'animation et de restauration
- Préparation et pilotage des animations prévues lors de l'évènement
- Organisation de la communication pendant et après l'évènement : édition de supports de communication tels que les fiches de retours d'expérience des entreprises ; organisation d'une conférence de presse dédiée à l'évènement

Article 5 - Engagement des partenaires du projet

Les trois collectivités (Grand Poitiers, CAPC et SIMER), en qualité de partenaires du projet, s'engagent à apporter un appui à l'organisation de l'évènement et, en particulier, les actions suivantes :

- Appui à la diffusion de l'invitation auprès des 57 entreprises du PACTE Prévention des déchets et à la relance téléphonique des entreprises
- Préparation et appui à la mise en œuvre des animations prévues lors de l'évènement
- Contribution matérielle et financière à l'organisation de l'évènement

DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET

Article 6 - Date et lieu de l'évènement

Comme son nom l'indique, l'évènement *Afterwork* « Rencontres d'entreprises – PACTE Prévention des Déchets », est un évènement qui se déroulera en soirée, après le travail, de 19h00 à 22h00.

Il aura lieu le **17 novembre 2015** à la **Salle La Poterie** (Théâtre Charles-Tresnet), Avenue de la Vienne, 86300 CHAUVIGNY.

Article 7 - Organisation de l'évènement

Le projet consiste en un moment de convivialité réunissant les des 3 territoires (Grand Poitiers, CAPC et SIMER) autour de la thématique « Prévention et Réduction des Déchets d'Activités Economiques » :

- Les entreprises cibles sont constituées par les 57 entreprises du programme PACTE des trois territoires lesquelles devront parrainer une entreprise n'ayant pas encore participé au programme ; soit un nombre prévisionnel de participants pouvant aller de 80 à 120 personnes

- Une invitation sera diffusée par mail à compter du 28 septembre 2015 suivi d'une relance téléphonique sur chacun des 3 territoires à partir du 26 octobre 2015.
- La séance sera structurée plus largement en un échange libre et informel entre les entreprises, en une série de jeux animés par un prestataire dédié visant à créer du lien entre les entreprises ainsi qu'à favoriser davantage les échanges d'expériences autour de la prévention des déchets
- Les échanges et les jeux seront ponctués d'un apéritif dînatoire « Zéro déchet »¹

Article 8 - Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 8 000€.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Buffet dînatoire (20€/pers.)	2 000 €	CCI 86	2 000 €
Location salle + sonorisation	2 000 €	Grand Poitiers	2 000 €
Animateur	800 €	CAPC	2 000 €
Cadeaux	200 €	SIMER	2 000 €
Imprévus	900 €		
Frais de pilotage et de communication	2 100 €		
TOTAL	8 000 €	TOTAL	8 000 €

A l'issue de l'évènement, la CCI 86, en qualité de pilote du projet, présentera le rapport financier résumant les dépenses réelles engagées et les factures correspondantes ainsi que la contribution effective attendue des partenaires.

Article 9 - Communication

Toute communication autour de cet évènement sera réalisée conjointement par l'ensemble des parties et fera apparaître simultanément les logos des 4 structures impliquées ainsi que celui de l'ADEME, financeur des programmes locaux de prévention des déchets engagés sur les 3 collectivités.

Signatures :

Fait à Chasseneuil-du-Poitou le

Le Président de la CCI 86,

**Pour le Président de Grand Poitiers,
Le Vice-Président,**

Philippe CHARTIER

Francis CHALARD

Le Président de la CAPC,

Le Président du SIMER,

Jean-Pierre ABELIN

Yves BOULOUX

¹ La dénomination « Zéro Déchet » se rapporte ici à une justification, de la part du prestataire de restauration retenu, d'une démarche de minimisation des déchets produits lors de la préparation du buffet (qualité et type de produits, limitation des emballages, choix de vaisselle/verre réutilisables, etc.) et de valorisation optimale des déchets inévitables (tri sélectif, partenariats pour le compostage de déchets organiques, etc.)